

## REPARTITION DES MOYENS – BOP 141

Les créations de postes de professeurs titulaires et stagiaires à l'éducation nationale continuent d'illustrer la priorité donnée à la formation des enseignants avec la restauration d'un dispositif de formation alternée à l'Espé et en classes et marquent le déploiement des réseaux d'éducation prioritaire dont l'académie de Lille bénéficie au premier chef avec 119 réseaux dont 41 sont en REP+.

La préparation de la rentrée 2015 est réalisée simultanément dans la perspective d'accueillir la première promotion complètement homogène de professeurs stagiaires lauréats des concours et dans le nouveau cadre réglementaire que constitue le décret du 20 août 2014 relatif aux obligations de services et missions des personnels enseignants exerçant en EPLE.

En outre, des mesures spécifiques d'accompagnement sont prévues pour la montée en charge des dispositifs « plus de maîtres que de classes », l'accueil des enfants de moins de trois ans et le nouveau périmètre des réseaux d'éducation prioritaires dans le premier degré comme dans les collèges.

Ainsi, quatre entrées sont prises en compte pour déterminer la répartition des moyens dans les deux niveaux d'enseignement :

- Le déploiement du dispositif d'éducation prioritaire, soit 30 REP+ s'ajoutant aux 11 préfigurateurs installés en 2014 portant à 41 REP + ce dispositif et le plaçant quantitativement en tête au niveau national, et 78 REP soit un total de 119 réseaux pour 108 avant la réforme,
- Les nouveaux décrets dans leur incidence sur les coûts en termes d'emplois d'enseignant et en termes d'enveloppe indemnitaires et concernant tous les établissements du second degré en ou hors éducation prioritaire

Et plus traditionnellement :

- L'évolution de la carte des formations,
- L'évolution démographique avec une prévision de baisse des effectifs en collèges (-1364) et de hausse dans les lycées généraux, technologiques et professionnels (+2774)

Ces paramètres ont été croisés avec des principes d'orientation et des choix souhaités par l'Académie :

- Répondre aux préconisations de moyens pour tous les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP +)
- Procéder à une allocation des moyens adaptée afin, d'éviter des effets de seuils artificiels pour les 11 EPLE sortant du réseau, et de prendre en considération la situation d'écoles hors du réseau du collège mais dont les caractéristiques mêmes impliquent un accompagnement spécifique.

### Les éléments de contexte académique

➤ *Dans le premier degré :*

Une baisse démographique de 359 élèves est prévue à la rentrée 2015, elle se décompose ainsi :

- -558 en pré-élémentaire
- +152 en élémentaire
- +47 en CLIS

➤ *Dans le second degré :*

L'Académie connaît, cette année encore, une démographie qui augmente de manière relative : +0,49% dans le second degré et contrastée puisque 2774 élèves supplémentaires sont attendus dans les lycées et lycées professionnels mais 1364 sont prévus en moins dans les collèges et SEGPA. Le bilan total est donc de +1410 élèves.

Le réseau d'éducation prioritaire s'étend à la rentrée 2015, 119 collèges en feront partie :

- 41 REP+ (31 Nord et 10 Pas de Calais)
- 78 REP (46 Nord et 32 Pas de Calais)

19 collèges intègrent l'éducation prioritaire (8 dans le Nord et 11 dans le Pas de Calais) 9 autres en sortent (3 dans le Nord et 6 dans le Pas de Calais).

Le nouveau collège de Lille MOULINS sera classé REP+.

Ce sont donc au final 11 établissements de plus qui entrent en éducation prioritaire.

Le financement des réseaux porte sur l'apport d'emplois lié à la coordination du réseau et de niveaux au sein du réseau et pour les REP+, sur la « pondération » des services de tous les enseignants affectés dans l'établissement.

➤ *L'évolution des effectifs prévue pour la rentrée 2015 :*

Collèges :	-1364 élèves (dont -199 en SEGPA)
Lycées :	+2259 élèves
Lycées Professionnels :	+538 élèves
Post-Bac :	-23 élèves (dont +131 en CPGE et -219 en BTS)
Ensemble :	<b>+ 1410</b>

Soit pour le second degré, une hausse de 0.49% à comparer à une variation moyenne nationale de 0,65%.

Les créations de postes pour l'Académie

101 postes pour le premier degré (BOP 140)

102 postes pour le second degré (BOP 141)

2 CPE, 5 postes d'assistants sociaux et 4 infirmiers (BOP 230)